

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET TOURISME - TOURISME

Tourisme, patrimoine et gastronomie - Soutien de la MEL à l'association « Culture B » pour le développement du tourisme brassicole à l'échelle métropolitaine

Par la délibération cadre n° 17 C 0652 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, la MEL a voté la stratégie métropolitaine de développement touristique « Les défis de la destination Lille pour 2017-2025 » qui fixe des objectifs ambitieux pour développer le tourisme dans la métropole, en saisissant les opportunités de croissance du tourisme urbain.

La gastronomie est une composante importante de l'offre touristique d'une destination, en lien avec le patrimoine et les savoir-faire du territoire. Elle contribue pleinement à l'expérience du touriste, à la réussite de son séjour, et l'événementiel gourmand est un facteur qui dynamise le tourisme.

Le tourisme brassicole représente un potentiel à exploiter car la bière et son savoir-faire occupent une place importante dans l'identité locale et l'imaginaire collectif de la destination métropolitaine.

Afin de structurer et mettre en valeur la filière brassicole à l'échelle métropolitaine et de développer le tourisme brassicole en lien avec les autres éléments de l'offre gastronomique et le patrimoine, l'association « Culture B » a pris l'initiative d'organiser en 2017 le 1^{er} festival de la bière et de la culture brassicole de la métropole «BAL » et les 1^{ères} Assises du tourisme brassicole.

Suite au succès de ces actions, auxquelles la MEL a apporté un premier soutien financier en 2017, l'association « Culture B » souhaite poursuivre cette démarche d'une manière soutenue, avec la mise œuvre d'un plan stratégique de développement du « Tourisme Brassicole 2018-2020 » à l'échelle de la destination métropolitaine qui prévoit :

- un audit sur l'offre métropolitaine de la filière brassicole, avec une mise en visibilité des différents partenaires ;
- une démarche « qualité », avec la réalisation d'une charte d'accueil « tourisme brassicole » ;
- l'identification des publics cibles et un benchmark sur les destinations concurrentes;
- des actions de communication avec la création d'outils spécifiques (carte, page Internet, application, carnet de visites dans les brasseries, passeport biérogie, etc.) en lien avec les autres outils touristiques ;
- la création de produits touristiques de la filière (conception, packaging), spécifiques ou croisés avec d'autres éléments de l'offre (Culture / Gastronomie / Sport / Patrimoine / Grands événements), et commercialisation en partenariat avec les opérateurs touristiques métropolitains ;

- un volet événementiel avec l'organisation annuelle du festival de la bière de la métropole ;
- la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du tourisme brassicole métropolitain ;
- l'organisation des 2^{ème} Assises du tourisme brassicole en 2019.

Le budget prévisionnel pour 2018 est de 60 000 € et la MEL est sollicitée pour un soutien de 15 000 €. D'autres partenaires sont associés à ce projet : la Ville de Lille, l'UMIH, la CCI Grand Lille, le Syndicat des brasseurs du Nord, la région Hauts-de-France.

Par conséquent, la commission Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'engager un partenariat entre le MEL et l'association « Culture B » relatif au développement du tourisme brassicole dans la métropole ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Culture B » en découlant ;
- 3) d'octroyer une subvention à l'association « Culture B » à hauteur de 15 000 € pour les actions 2018, et d'imputer la dépense correspondante sur l'opération 6680002, nature 6574, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 01/03/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Arnaud FICOT